



REGLEMENT DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux femelles primipares de race Brune. Ces femelles seront issues d'insémination artificielle avec un père Français. Elles seront détenues par l'exposant depuis plus de 3 mois. L'exposant doit détenir au moins 3 vaches Brunnes en lactation, être adhérent à un syndicat de contrôle laitier officiel ainsi qu'à BGS pour participer.

L'exposant ne sera pas limité dans le nombre d'animaux inscrits. Toutefois, dans le cas où il y aurait trop d'animaux, le comité d'organisation privilégiera un nombre maximum d'exposants. L'animal doit avoir une filiation reconnue.

Ne seront admis sur le lieu du concours que les animaux présentant un niveau de production minimum, soit sur leurs propres performances, soit sur les performances de leur mère :

- 1ère lactation..... 5800 kg de lait (5300 kg en bio)
- 2ème lactation.....6500 kg de lait (6000 kg en bio)
- 3ème lactation et plus..... 7000 kg de lait (6500 kg en bio)

Un taux protéique minimum de 31.4 pour mille (soit 33.0 de taux azoté) est exigé.

Dans le cas où ce sont les performances de la mère qui sont retenues, celles-ci doivent répondre aux minima de production et taux protéique sur au moins une lactation de référence (305 jours).

Les animaux en 1ère lactation peuvent être qualifiés sur leurs propres performances même si la lactation n'est pas terminée dès lors que leur production en cours dépasse les minima.

Les primipares affichant un meilleur contrôle sur 24 h supérieur à 22 kg pourront être admises dans le cas où les performances de la mère ne qualifient pas.

BGS

149 rue de BERCY 75595 - PARIS cedex 12 France

tél: 01 40 04 49 46 - fax : 01 40 04 51 69 - e-mail : bgs@union-bgs.com